

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : X M. Mme

Nom : LEGROS

Prénoms : EMMANUEL

Profession ou qualité : PRESIDENT

Adresse : 4, RUE DE CHAIL.....

TRAVERSONNE – 86190 VOUILLE.....

Association : COMITE D'ORGANISATION DES COURSES CYCLISTES DE VOUILLE

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

X catégorie 3

catégorie 4 (3)

Lieu : VOUILLE

Du : 11/10/2026..... à 10 heure(s) 30. au : 11/10/2026 ...

à 18 heure(s) 30..

et Du : à heure(s) au :

à heure(s) ...

A l'occasion de (4) : ...CYCLO CROSS DE VOUILLE.....

Fait à : VOUILLE

Le : 05/10/2026

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 38/26

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3334-2, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 11/10/2026 à 10 heure(s) 30 au : 11/10/2026

à 18 heure(s) 30

du : à heure(s) au :

à heure(s) ...

à (5) : Vouillé

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 05/10/2026

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie